

Séance du lundi 21 juillet 2025

D'après convocation du 16 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Simon de Bordes, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc THOMAS, Maire.

Présents : THOMAS Jean-Marc, BOUCHET Jean-Paul, MESSU Christophe, GERVRAUD Marie-Odile, BIGOT Alain, CONSTANTIN Philippe, PLAIRE Patricia, LATORSE GAUTRIAUD Valérie, LEIGNEL Laury et TARTRE Michel

Représenté : NOCQUET Didier (mandataire THOMAS Jean-Marc)

Absente excusée : RATEAU Aurélie

Absent : Néant

Nombre de membres :	- en exercice	12
	- présents	10
	- votants	11

Le Conseil Municipal a désigné Philippe CONSTANTIN, secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Procès-verbal du 24 juin 2025
- Lotissement le Clos de la Maine
- Terrain Displan / Moland - Créance
- Projets en cours
- Cantine et garderie - Tarifs au 1^{er} septembre 2025
- Salle des Fêtes et étang - Tarifs et modalités de location
- Questions diverses

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Licence III

Accord du Conseil Municipal.

Procès-verbal du 24 juin 2025

Le procès-verbal de cette réunion n'apportant pas d'observation, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire précise que les cours de country ne pourront pas se faire dans le Dojo car les tapis ne peuvent pas s'enlever et se remettre facilement. Il ajoute que la remise des travaux est prévue mercredi 23 août 2025 à 14 h 30 et l'inauguration le 30 août 2025.

Lotissement le Clos de la Maine

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour la réalisation des travaux du lotissement communal « Le Clos de la Maine ». Le marché est composé d'un lot unique pour les travaux d'aménagement V.R.D. de voirie. La procédure de passation retenue est le marché à procédure adaptée (MAPA) en consultation restreinte.

L'analyse des deux offres reçues a été réalisée par le cabinet 2G INGENIERIE CONSEIL, maître d'œuvre désignée dans ce marché. Il est proposé dans ce rapport d'analyse de retenir l'entreprise ETATP PICOULET, correspondant à l'offre sortant la mieux notée au cumul des critères de sélection. Le montant de la prestation s'élève à 99.227,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise ETATP PICOULET et tout autre document nécessaire à la réalisation des travaux du lotissement « Le Clos de la Maine »,
- précise que cette dépense est inscrite au budget annexe du lotissement « Le Clos de la Maine ».

Terrain Moland / Displan - Créance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à un arrêté de péril, plusieurs expertises ont été ordonnées par le Tribunal Administratif de Poitiers. La démolition de l'ensemble des bâtiments appartenant à Monsieur MOLAND et à la succession DISPLAN, a été prise en charge par la commune pour un montant total de 19.109,40 € TTC. A ce jour, seul Monsieur MOLAND a remboursé environ 60 % de la dette. Il est propriétaire indivis à hauteur de 50 % avec la succession DISPLAN déclarée vacante, de cet immeuble. Toutefois, il y a une entière solidarité entre les propriétaires en cas de créances. La commune souhaite acquérir cette parcelle de terrain pour y construire un lotissement. Monsieur le Maire ajoute que Monsieur MOLAND et sa curatrice émettent une réserve sur la signature de la vente du terrain, si la commune n'efface pas la dette en cours. C'est pourquoi, afin de faire accélérer la création du lotissement, Monsieur le Maire propose d'effacer la créance MOLAND / DISPLAN.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'effacer le solde de la créance en cours qui se chiffre à environ 40 % de la dette initiale, sous condition de la signature de l'acte de vente par Monsieur MOLAND et sa curatrice,
- précise donc qu'en cas de non signature par les parties, la dette restera redevable,
- missionne l'office notarial Jonz'acte pour établir l'acte notarié avec mention de cette condition,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition.

Projet en cours

Ombrières : Le planning des travaux a été transmis par la société See You Sun : fondations du 6 au 24 octobre 2025, charpente du 6 au 25 janvier 2026, électrification du 4 au 22 mars 2026. La société SOBECA a fait les travaux de coffret électrique début juillet. Afin de coordonner les travaux des ombrières et du parking, les sociétés See You Sun et Colas ont été mises en relation.

Local des chasseurs : La signature de l'acte d'achat du bâtiment et du terrain situé à La Granchère, appartenant à Madame ROUZEAU aura lieu mercredi 23 juillet 2025 à 18 h 00. Monsieur le Maire rappelle que des devis de démolition pour cette partie ont été demandés. L'entreprise RIDEAU procède à une démolition pour 11.136 € mais elle n'engage pas sa responsabilité sur la désolidarisation des bois de charpente des deux bâtiments et ne récupère pas les gravats. Celui de l'entreprise TRANCOU s'élève à 11.850 € TTC avec la création d'un chemin d'accès avec les remblais et sans obstacle de désolidarisation des toitures. Le Conseil Municipal opte pour le devis de Monsieur TRANCOU. La mise aux normes électriques est estimée à 4.284 € TTC par Monsieur Jérôme MARRIER. L'assainissement devra également être mise aux normes. Si la partie des sanitaires existante

ne résiste pas à la démolition de l'habitation, il faudra créer une pièce à l'intérieur du hangar. Monsieur le Maire précise que les frais de fonctionnement, eau et électricité, seront à la charge de l'A.C.C.A. mais que la commune s'engage financièrement beaucoup sur ce projet.

Cantine et garderie - Tarifs au 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs cantine et garderie, appliqués à ce jour sont les suivants :

- 2,90 Euros le repas pour les enfants,
- 4,00 Euros le repas pour les enseignants,
- 5,00 Euros le repas pour les personnes extérieures (agents ADMR et autres)
- 0,30 Euro le ¼ d'heure de présence à la garderie,
- gratuité du goûter de la garderie.

Il propose de revoir les tarifs pour l'année scolaire 2025 / 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- 3,00 Euros le repas pour les enfants,
- 4,10 Euros le repas pour les enseignants,
- 6,00 Euros le repas pour les personnes extérieures (agents ADMR et autres)
- 0,30 Euro le ¼ d'heure de présence à la garderie,
- 0,20 Euro le goûter de la garderie.

Madame Marie-Odile GERVRAUD ajoute que les commandes pour le goûter et les produits d'entretien pour la garderie seront effectuées par la cantinière. Les distributeurs de papier dans les sanitaires des enfants seront changés pour des feuilles à feuilles, plus économiques. L'accès aux toilettes sera surveillé. Pour les agents de la garderie, le téléphone portable sera interdit pendant le temps de travail. Une note de service sera faite en ce sens. Le local vestiaire où sont également stockés les produits d'entretien, devra être fermé à clé. Un devis pour une climatisation de la cantine sera demandé.

Salle des fêtes et étang - Tarifs et modalités de location

Monsieur Jean-Paul BOUCHET présente au Conseil Municipal, un tableau récapitulant les tarifs de la salle des fêtes avec en comparaison, les tarifs de location des salles de Saint Germain de Lusignan, Sainte Lheurine et Jonzac. Toutefois, il faudrait comparer avec des salles de même grandeur. Monsieur BOUCHET va se renseigner auprès de Réaux et de Saint Martial de Vitaterne, pour la prochaine réunion de conseil en septembre. Les modalités de convention locative seront également revues.

Licence III

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des deux dernières réunions de conseil, il a été évoqué le devenir de la licence III du restaurant l'Hirondelle qui est en liquidation judiciaire. Après renseignements pris auprès de la Préfecture, du Procureur de la République et de l'Association des Maires de France, il apparaît que cette licence n'appartient pas de droit à la commune. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de l'acquérir pour maintenir l'activité économique sur la commune. Il précise qu'à défaut d'acquisition, celle-ci pourrait être transférée en dehors de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'acquérir la licence III du restaurant l'Hirondelle, au prix de 4.000 Euros, dans le cadre de la liquidation judiciaire de l'EURL Victor GOFRE,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Questions diverses

✓ La société N.C.A. est venue présentée le bilan de la campagne des contrôles d'assainissement qui s'est déroulée entre mars 2024 et mars 2025. Sur un total de 408 installations :

- 54,1 % des installations ne font l'objet d'aucune obligation de travaux,
- 26,6 % des installations sont à réhabiliter dans un délai maximum de 4 ans,
- 16,2 % des installations sont à réhabiliter dans un délai maximum de 1 an ou en cas de vente,
- 4,7 % des installations sont en cours de réhabilitation,
- 4,4 % des installations n'ont pas été contrôlées.

✓ Madame Patricia PLAIRE rappelle que la marche « Bienvenue chez nous » aura lieu dimanche 27 juillet à 9 h 30, avec un départ à la Tonnellerie Bossuet. L'accueil et la présentation du Monument aux Morts des Hillairets se feront par Monsieur le Maire. A la suite de la marche, Monsieur BOSSUET fera une visite de son jardin. Un pot offert par la mairie clôturera cette manifestation.

✓ La société MACÉ a constaté, lors du dernier entretien annuel de la cloche, un dysfonctionnement et une non-conformité du tableau de commande électronique des cloches, avec un risque d'électrocution des utilisateurs. Le devis d'un tableau de commande tactile dernière génération s'élève à 2.762,58 Euros TTC. A voir sur le budget 2026.

✓ Madame Valérie LATORSE GAUTRIAUD signale que le pont au lieu-dit « Cacherrat » est bouché par des bois flottés. Il faudrait que la commune l'entretienne car ces bois arrivent en aval de la rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Numéro d'ordre des délibérations

- 202507001 : Lotissement Le Clos de la Maine - Attribution du marché de travaux
- 202507002 : Immeuble Displan / Moland - Créance
- 202507003 : Cantine et garderie - Tarifs au 1^{er} septembre 2025
- 202507004 : Licence III

Le Maire,
Jean-Marc THOMAS

Le secrétaire de séance,
Philippe CONSTANTIN